



Cette garantie de cinq ans de Himark Innovative Products Inc. garantit que votre île Himark est exempte de tout vice de matériau et de fabrication au moment de la fabrication. Cette garantie limitée de cinq ans comprend tous les composants, à l'exception de tous les composants électriques pour lesquels une garantie limitée d'un an est fournie. Après l'installation, si les composants couverts et fabriqués par Himark Innovative Products Inc. présentent des défauts de matériaux ou de fabrication pendant la période de garantie appropriée et tant que le produit reste sur le site de l'installation d'origine, Himark Innovative Products Inc., à sa discrétion, réparera ou remplacera les composantes couvertes. Himark Innovative Products Inc. se réserve le droit de remplacer les composants couverts par un produit équivalent. Le remplacement doit être effectué conformément aux recommandations de Himark Innovative Products Inc. Si le remplacement n'est pas commercialement pratique, Himark Innovative Products Inc. remboursera, à sa discrétion, le prix d'achat ou le prix de gros du produit Himark Innovative Products Inc., selon le cas. IL Y A EXCLUSIONS ET LIMITATIONS à ces garanties telles que décrites ci-après.

Date d'entrée en vigueur de la couverture: la couverture de la garantie commence à la date d'installation.

Exclusions et limitations.

Ces garanties s'appliquent uniquement si le produit est installé aux États-Unis ou au Canada et uniquement si elles sont utilisées pour l'application pour laquelle elles ont été conçues et destinées. Le produit doit être entretenu conformément aux instructions imprimées l'accompagnant et à tous les codes d'installation et de construction applicables ainsi qu'aux bonnes pratiques commerciales. Cette garantie n'est pas transférable. Le produit doit être acheté auprès d'un distributeur agréé de Himark Innovative Products Inc., installé par un installateur professionnel avec une preuve d'achat et d'installation. Tout travail de remplacement sous garantie doit être effectué par un installateur professionnel. Himark Innovative Products Inc. ne sera pas responsable: (a) des dommages causés par l'usure normale, la corrosion, les accidents, les émeutes, les incendies, les inondations ou les catastrophes naturelles; (b) des dommages causés par un usage abusif, une négligence, une utilisation abusive, ou une modification ou réparation non autorisée du produit, affectant sa stabilité ou ses performances; (c) des dommages causés par le fait de ne pas avoir correctement entretenu et réparé le produit conformément aux instructions fournies avec le produit; (d) dommages, réparations ou inefficacité résultant d'une mauvaise installation ou application du produit. Ces garanties couvrent uniquement les pièces décrites dans les présentes. La responsabilité de Himark Innovative Products Inc. est limitée au

prix d'achat de ce produit. Himark Innovative Products Inc. ne peut en aucun cas être tenu responsable des matériaux, composants ou constructions qui ne sont pas fabriqués ou fournis par Himark Innovative Products Inc. ni de la main-d'œuvre nécessaire pour installer, réparer ou enlever ces matériaux, composants ou constructions. Tous les composants de remplacement ou de réparation seront expédiés par F.O.B. à partir du magasin Himark Innovative Products Inc. le plus proche.

Limitation de responsabilité.

Il est expressément convenu et entendu que la seule obligation de Himark Innovative Products Inc. et le recours exclusif de l'acheteur en vertu de la présente garantie, en vertu de toute autre garantie, explicite ou implicite, ou contractuelle ou délictuelle, se limite au remplacement, à la réparation, ou remboursement, comme spécifié ici. Himark Innovative Products Inc. ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires ou indirects causés par des défauts du produit, que de tels dommages surviennent ou soient découverts avant ou après le remplacement ou la réparation, et que ces dommages soient causés par Himark Innovative Products Inc. négligence. Himark Innovative Products Inc. n'a pas fait et ne fait aucune déclaration ou garantie d'adéquation à un usage ou à un usage particulier, et il n'y a pas de condition implicite d'adéquation à un usage ou à un usage particulier. Himark Innovative Products Inc. n'offre aucune garantie explicite, à l'exception de ce qui est indiqué dans ces garanties. La durée de toute garantie implicite est limitée à la durée de cette garantie exprimée. Personne n'est autorisé à modifier ces garanties ou à créer pour Himark Innovative Products Inc. toute autre obligation ou responsabilité liée au produit. Certains états et provinces n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Les dispositions de ces garanties s'ajoutent aux modifications apportées aux garanties légales ainsi qu'aux autres droits et recours prévus par la loi et ne constituent en aucun cas une modification de ces garanties.



Enquête sur les réclamations contre la garantie.

Himark Innovative Products Inc. se réserve le droit d'enquêter sur toutes les réclamations contre ces garanties et de décider, à sa seule discrétion, de la méthode de règlement. Pour bénéficier des avantages et avantages décrits dans ces garanties, l'équipement doit être installé et réparé par un installateur professionnel agréé par Himark Innovative Products Inc. Contactez Himark Innovative Products Inc. à l'adresse indiquée ci-après pour obtenir la liste des revendeurs / distributeurs agréés. Himark Innovative Products Inc. ne peut en aucun cas être tenu responsable des travaux de garantie effectués qui ne sont pas approuvés sans le consentement préalable et préalable de Himark Innovative Products Inc.

Comment enregistrer une réclamation contre une garantie

Pour que toute réclamation au titre de cette garantie soit valide, vous devez contacter le revendeur / distributeur Himark Innovative Products Inc. auprès duquel vous avez acheté le produit. Si vous ne pouvez pas localiser le revendeur / distributeur, vous devez en informer par écrit Himark Innovative Products Inc. Himark Innovative Products Inc. doit être informé par écrit du défaut allégué dans les 90 jours suivant la date de la défaillance. Les avis doivent être adressés au service de la garantie de Himark Innovative Products Inc. au 9404, chemin de Côte de Liesse, Lachine (Québec) H8T 1A1.